

Le présent message vise à renseigner les utilisateurs touchés sur le processus de réclamation contre Quadriga (le « processus de réclamation »).

Processus de réclamation

Le processus est lancé. Les utilisateurs touchés devraient avoir reçu un courriel du fiduciaire comprenant le [formulaire de preuve de réclamation](#) (en anglais seulement) et la [lettre d'instruction](#) (en anglais seulement). Ces documents sont aussi accessibles sur notre site Web.

Le formulaire de preuve de réclamation ne s'applique qu'aux réclamations contre 0984750 B.C. Ltd., faisant affaire sous le nom de Quadriga CX et Quadriga Coin Exchange. Si vous estimez pouvoir présenter une réclamation distincte auprès de Quadriga Fintech Solutions Corp. ou Whiteside Capital Corporation, prière de communiquer par [courriel](#) avec les avocats des utilisateurs touchés.

Nous avons préparé des guides qui vous aideront à remplir le formulaire de preuve de réclamation, ainsi que deux FAQ qui traitent des réclamations portant sur des retraits effectués et du processus de réclamation en général. On peut consulter ces documents [ici](#).

Avant toute chose, vous devez vérifier le montant de votre réclamation sur le [site Web du fiduciaire](#) (en anglais seulement). Il faudra entrer votre numéro de compte Quadriga et votre prénom. Si malgré tout vous ne pouvez pas accéder à l'information, veuillez communiquer avec le fiduciaire : quadriga.trustee@ca.ey.com.

Si vous êtes d'accord avec le montant figurant sur le site Web du fiduciaire, veuillez consulter notre [guide pour remplir un formulaire de réclamation](#) (en anglais seulement). Dans le cas contraire, reportez-vous au [guide pour justifier une réclamation](#) (en anglais seulement). Une réclamation portant sur des retraits effectués devra s'accompagner des preuves suffisantes. Si vous avez toujours des questions après avoir passé en revue les guides et les FAQ, adressez-les par [courriel](#) aux avocats des utilisateurs touchés.

Les utilisateurs touchés doivent soumettre leur réclamation d'ici le **31 août 2019** pour être admissibles à une éventuelle distribution initiale.

Priorité

Vous êtes plusieurs à nous avoir demandé si les utilisateurs touchés ont priorité de réclamation.

La [lettre d'instruction](#) (en anglais seulement) du fiduciaire expose les diverses façons dont une réclamation peut avoir priorité en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. En règle générale, cette priorité est accordée aux créances garanties et aux réclamations privilégiées. Sont privilégiées les réclamations qui visent des frais d'administration de l'actif, qui se rapportent à un prélèvement payable au surintendant des faillites sur les distributions du fiduciaire aux créanciers, qui sont faites par des employés dans le cadre du *Programme de protection des salariés*, qui ont trait à des obligations du failli relatives aux pensions ou qui sont présentées par des locataires, jusqu'à concurrence des montants maximums prévus.

Bien qu'il puisse y avoir des exceptions, les avocats des utilisateurs touchés sont d'avis que dans l'ensemble, nous n'avons pas affaire ici à des créances garanties ou à des réclamations privilégiées en vertu de la Loi. Au contraire, il s'agit de réclamations non garanties, ce qui signifie que toute distribution sera faite au prorata.

Par conséquent, à moins de circonstances particulières, les avocats estiment que les utilisateurs touchés devraient mentionner dans leur formulaire de preuve de réclamation qu'ils ne revendiquent pas la priorité dans leur réclamation contre Quadriga pour perte de monnaie fiduciaire ou de cryptomonnaie. Répétons toutefois que des exceptions existent. Si vous croyez que votre réclamation devrait être prioritaire, communiquez par [courriel](#) avec les avocats des utilisateurs touchés.

Communication avec les avocats des utilisateurs touchés

Comme nous l'avons mentionné dans un message précédent, si vous avez une question pour les avocats des utilisateurs touchés, assurez-vous d'inclure les renseignements suivants dans votre courriel :

- Votre nom complet
- Votre identifiant Quadriga CX
- Le montant de votre réclamation
- La nature de votre réclamation :
 - Monnaie fiduciaire
 - Cryptomonnaie (BTC, ethereum, etc.)
 - retrait effectué
 - Autre (précisez)

Ces renseignements permettront d'assurer l'efficacité des échanges et de confirmer que vous faites bien partie des utilisateurs touchés. Si vous ne donnez pas les renseignements susmentionnés, votre courriel pourrait rester sans réponse. Les avocats des utilisateurs touchés se font un devoir de répondre aux personnes concernées plutôt qu'au grand public ou aux médias.

Merci.